

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20230510-CM2023-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Publication : 15/05/2023

Convocation envoyée le	04.05.23
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	14
Nombre de votants	23

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames BARONI, HUBERT, PIERROT, BOUCHERY, NERISSON et ANVEVIN.
Messieurs DUMENIL, LELIEVRE, MARTIN, DUPONT, FULNEAU, ORSONI, MALBRANT et PRIETO.

Absents ayant donné procuration : Martine GARRIGUE à Laurent LELIEVRE ; Jean-Pierre RIOT à Martine BOUCHERY ; Sylvie AVRY à Richard MARTIN ; Lionel PINAULT à Dimitri FULNEAU ; Marc THIRY à Emmanuel DUMENIL ; Christine ROBÉ à Sophie HUBERT ; Elodie DUPETY à Ariane BARONI ; Anne-Sophie LAURE à Sandra NERISSON et Eric DAUBIGIE à Christine ANGEVIN.

Le quorum étant atteint, Madame Sandra NERISSON est désignée en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ALSH - Fixation du tarif mini-séjour - Eté 2023

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement propose pour l'été 2023 un mini-séjour aux enfants de 9 à 11 ans, inscrits à l'ALSH et qui participent régulièrement aux activités, avec priorité aux familles rochecorbonnaises.

Ce mini-séjour permet aux enfants de :

- Passer plusieurs jours hors du domaine familial
- Découvrir la vie en communauté dont l'un des premiers principes est la répartition des tâches
- Découvrir un nouvel environnement

Le thème du mini-séjour proposé cette année est « Loire à vélo et équitation », avec hébergement sous toiles aux écuries d'Anadé à Montlouis sur Loire, du mardi 18 juillet 2023 au jeudi 20 juillet 2023.

Le prix de revient du séjour s'élève à 2 399.72€ (transport, activités, restauration, personnel d'encadrement compris), pour 14 enfants et 2 animateurs, soit un coût par enfant de 171.41€

Considérant le souhait de la Municipalité de maintenir l'organisation d'un mini-séjour en été,

Vu la proposition des intervenants : Ecuries d'Anadé et Maison de la Loire d'Indre et Loire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Ariane BARONI, Adjointe au Maire en charge de l'enfance et de la jeunesse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **FIXE** la participation de la Commune à 20% du coût total du séjour/enfant, pour le mini séjour organisé en été 2023.
- 2) **FIXE** le tarif du mini-séjour « **Loire à vélo et équitation** » pour les familles, comme suit :

137.00€ * par enfant pour le mini-séjour de 3 jours à Montlouis-sur-Loire (37270), pondéré par le quotient familial et par le tarif journalier avec repas indiqué dans la délibération du 29 mars 2023.

Exemple : Famille rochecorbonnaise dont le QF = 600€

$$137.00€ \times (600€ \times 0.900\%)$$

17€40

- 3) **FIXE** un prix plancher de 60€ pour le mini-séjour de 3 jours et par enfant.
- 4) **DIT** que tous les tarifs indiqués ci-dessus (tarif mini-séjour et prix plancher) sont majorés de 30% pour les enfants domiciliés hors Rochecorbon.
- 5) **DIT** que les recettes seront imputées sur le budget 2023 de la Commune - Article 7066.
- 6) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Pour extrait conforme, le 11 mai 2023
Le Maire,

Emmanuel DUMENIL



Le Secrétaire de Séance,

Sandra NERISSON

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légallité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans